

RÉUNION DU 7 FEVRIER 2017



L'an deux mil dix sept, le sept février, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

Étaient présents :

Mme THUMEREAU Brigitte, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;
M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, M. JASSAK Julien,
Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANÇOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Absents excusés : M. LECARPENTIER Christian, M. ORENGE Ludovic et Mme BROUTE Karine.

Trois procurations écrites ont été données :

* M. LECARPENTIER à Mme FLOURY

* M. ORENGE à Mme CLAEREBOUDT

* Mme BROUTE à Mme PIGEON

Madame CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

A la lecture du compte-rendu de la précédente séance, Mme THUMEREAU précise que 50 % des Anciens sont venus chercher leur colis de Noël lors des permanences en mairie. Le procès-verbal de la séance du 3 janvier 2017 est ensuite approuvé à l'unanimité.

En ce début de séance, M. PERIER note la présence de membres d'un mouvement contre le projet éolien sur la commune. Il propose au représentant de ce groupe de s'exprimer. Ce représentant détaille les motivations de leur future association et remet à chaque conseiller une lettre « alertant sur les effets néfastes du projet éolien sur les communes de BREUTE et de GRAINVILLE-YMAUVILLE et demandant l'organisation d'une réunion extraordinaire du Conseil Municipal sur ce sujet avec la société Energieteam ».

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (N°1/02-2017)

* Mme THUMEREAU : Environ 200 personnes étaient présentes à la cérémonie des vœux. L'aide de bénévoles a été appréciée. La fête de la musique du 21 juin sera animée par un groupe de musiciens proposant des titres des années 80 et par une chorale à l'église. Une fête costumée est également prévue dans l'enceinte de l'école dans le cadre des rythmes scolaires. Une boum va être organisée par l'association des parents d'élèves de l'école H. Blanc en juin.

Le prochain marché de Noël est fixé aux 16 et 17 décembre 2017.

* M. BARTHELEMY : La commission d'information se réunira le 20 février à 8 H 30 pour l'élaboration du P'tit Bréautais et le site internet. M. BARTHELEMY note un changement dans la distribution du bulletin municipal. Il informe que les tables pour la salle Ph. Anquetil ont été commandées.

La commission pour les subventions aux associations se réunira le 2 mars prochain à 17 h. Comme prévu, des conseillers sont allés manger à la cantine. Le repas était de qualité et l'ambiance bonne. Par contre, il est noté qu'à l'exception du pain, les produits alimentaires ne sont malheureusement pas locaux. Une rencontre est prévue le 28 février à 16 H avec la société Isidore, qui livre la totalité des denrées nécessaires à la confection des menus.

* M. MALO fait part d'une rencontre avec l'architecte au sujet du pré-projet du pôle paramédical. M. PERIER précise que, dans l'attente de cette réalisation, deux spécialistes vont exercer au presbytère. Il signale que, dans l'immédiat, aucun médecin généraliste ne s'est manifesté en vue du remplacement des docteurs LAYET et BRUNET. Le livret relatif aux acteurs économiques a été remis à chacun d'entre eux. Une 2^{ème} rencontre est envisagée.

* M. PERIER donne des informations sur l'élaboration du PLUI, qui sera opérationnel en 2019. Il fait part de la mise en vente de composteurs individuels en bois par la communauté de communes Campagne de Caux.

VENTE DE L'ANCIEN ATELIER COMMUNAL (n°2/02-2017)

M. le Maire fait référence à la délibération du conseil municipal du 3 mars 2015 :

* acceptant la signature avec la société CAUX MAINTENANCE d'un compromis de vente de la parcelle communale cadastrée section B 666 d'une superficie de 3450 m2 incluant l'atelier communal au prix de 150000 euros.

* décidant que ce compromis de vente sera valable jusqu'en juin 2016 avec deux conditions suspensives particulières (obtention de deux subventions demandées par la commune) au profit de la commune de BREAUDE.

Selon les directives de la Trésorerie et afin de permettre la signature de l'acte de vente, M. le Maire sollicite, à nouveau, l'avis du conseil municipal sur cette vente.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le compromis de vente en date du 29 mai 2015,

ACCEPTE la vente de la parcelle communale située au n°259 route du Fresne cadastrée B 666 d'une superficie de 3450 m2 incluant l'atelier communal au prix de 150 000 euros.

DESIGNE et CONFIE cette vente à l'étude notariale de Goderville

CHARGE et AUTORISE M. le Maire (et en cas d'empêchement les Adjoints selon l'ordre du tableau) à signer les documents et faire les démarches afférentes à cette vente

POINT SUR LA MARNIERE DU POLE PARAMEDICAL (n°3/02-2017)

M. PERIER signale que, suite à des échanges entre la D.D.T.M. de Rouen et le bureau d'études EXPLOR-E, le positionnement de la cavité découverte sur le terrain du futur pôle paramédical a été précisé. Suite à cela, la D.D.T.M. a donné son accord pour la réalisation de 4 sondages complémentaires. Ceux-ci seront entrepris très prochainement.

Indisponible en début de séance, M. LECARPENTIER arrive à 21 heures 10.

AVANCEMENT DU POLE PARAMEDICAL (n°4/02-2017)

La rénovation de la maison acquise à la famille MARTIN ainsi que son agrandissement est évoquée pour transférer le cabinet des Infirmières et du Pédicure et pour accueillir de nouveaux professionnels paramédicaux.

INFORMATION DE L'ASSOCIATION « NOTRE LOTISSEMENT COMMUNAL LES BOULINS » (n°5/02-2017)

M. PERIER donne lecture de la lettre du 11 janvier 2017 émanant des 14 propriétaires du lotissement « les Boulins ». Ceux-ci demandent à ce qu'une solution amiable et avec négociation soit trouvée avec la commune pour résoudre les problèmes liés à l'existence de cavités souterraines au niveau du lotissement.

Une réflexion est engagée sur les moyens à utiliser pour la levée des indices de cavité et sur la répartition financière de chaque partie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

CHARGE M. le Maire de prendre contact avec une avocate spécialisée dans le droit de l'urbanisme.

SOLLICITE auprès des membres de l'association du lotissement des précisions sur leurs recherches et les documents en leur possession et un chiffrage pour la réalisation de sondages sous les maisons du lotissement.

INFORMATION SDIS SUITE A L'INCENDIE DE LA FERME DE M. LETENDRE DENIS (n°6/02-2017)

En août 2016 lors de l'incendie du bâtiment agricole de la ferme LETENDRE, l'approvisionnement en eau ayant été insuffisant, de l'eau a été puisée dans un bassin sur Goderville. Cet eau a été

acheminée par l'entreprise VANDERMEERSCH et le GAEC du Hertelay, qui sollicitent un dédommagement financier total de 1800 euros HT notamment pour l'utilisation de leur matériel agricole. L'assureur de M. LETENDRE a refusé de régler ce dédommagement et le Service départemental d'incendie et de secours a précisé ne pas avoir la compétence pour le transport de l'eau. Des échanges ont lieu au sein de l'assemblée.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

REFUSE avec 14 voix (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, M. ORENGE, Mme BROUTE, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, M. MALO) et 1 abstention (Mme LEFRANCOIS) de prendre en charge cette facture de 1800 euros HT

DEMANDE à M. le Maire de transmettre un courrier à l'assureur de M. LETENDRE avec copie à Madame la Préfète et au SDIS.

CHANGEMENT DU LAVE-VAISSELLE DE LA SALLE PH. ANQUETIL (n°7/02-2017)

Le conseil municipal décide de débattre sur ce sujet lors d'une prochaine réunion car il n'a été reçu qu'un seul devis. M. LECARPENTIER attire l'attention sur des problèmes de non-conformité à la salle (hotte de la cuisine et emplacement actuel du lave-vaisselle).

DEMANDE DE MODIFICATION DU PLU (n°8/02-2017)

M. PERIER indique que des sondages sont effectués sur le terrain des consorts NEVEU situé en bordure de la route de la sablière et de l'avenue du 8 mai. Il fait part de la demande de M. et Mme CHALOT, boulangers, qui souhaitent transférer leur activité commerciale sur une partie du terrain des Consorts NEVEU. Pour permettre ce projet, le PLU doit être modifié car ce terrain est situé en zone réservée pour la construction de maisons individuelles.

Interrogé sur cette question, M. CHESNEAU, chargé de l'élaboration du PLU Intercommunal, a répondu que le PLU est soumis aux directives du SCOT des hautes falaises, qui est contre l'implantation de commerces en dehors de tous centre-villes, centre-bourgs, ...).

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 23 AVRIL ET DU 7 MAI 2017 : PLANNING DE PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE (n°9/02-2017)

Créneaux horaires	23 avril 2017	7 mai 2017
8 H - 10 H 45	<ul style="list-style-type: none"> • M. PERIER • Mme TAUVEL • M. GUILLAIN 	<ul style="list-style-type: none"> • M. PERIER • Mme TAUVEL • M. JASSAK
10 H 45 - 13 H 30	<ul style="list-style-type: none"> • M. VANDERMEERSCH • Mme FLOURY • Mme LEFRANCOIS 	<ul style="list-style-type: none"> • M. LECARPENTIER • M. VANDERMEERSCH • M. MALO
13 H 30 - 16 H 15	<ul style="list-style-type: none"> • Mme THUMEREAU • Mme PIGEON • M. MALO 	<ul style="list-style-type: none"> • M. ORENGE • Mme CLAEREBOUDT • Mme BROUTE
16 H 15 - 19 H	<ul style="list-style-type: none"> • M. LECARPENTIER • Mme CLAEREBOUDT • M. BARTHELEMY 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme THUMEREAU • M. GUILLAIN • M. BARTHELEMY

Dépouillement	<ul style="list-style-type: none"> • M. PERIER • Mme THUMEREAU • M. BARTHELEMY • Mme CLAEREBOUDT • Mme TAUVEL • M. MALO 	<ul style="list-style-type: none"> • M. PERIER • M. GUILLAIN • Mme THUMEREAU • Mme PIGEON • M. MALO
---------------	---	--

TOUR DE NORMANDIE VELO (n°10/02-2017)

Le conseil municipal prend connaissance du passage sur la commune du 37^{ème} tour de Normandie Cycliste, le 20 mars 2017 en début d'après-midi. Le club local du CSB prend en charge la présence de commissaires de course.

FESTIVAL DE MARIONNETTES (n°11/02-2017)

En vue de l'organisation de spectacles de marionnettes dans plusieurs villages de l'intercommunalité, la communauté de communes demande si la salle communale est disponible une soirée en 2018.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (n°12/02-2017)

L'assemblée prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

- Maître DUVAL, notaire à Saint-Romain-de-Colbosc, pour la parcelle cadastrée section E n°334 (912 m²) située 470 route du petit pont
- Maître AMICE, notaire à Goderville, pour les parcelles cadastrées section B n°431 (19 m²) et B n°627 (233 m²) situées rue Pierre de Coubertin

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées section E n°334 (912 m²) 470 route du petit pont, section B n°431 (19 m²) et B n°627 (233 m²) rue Pierre de Coubertin.

DEMANDE POUR DEPOSE D'UN POTEAU D'ELECTRICITE AVEC LA PORTEE SUR LE TERRAIN ROUTE DE LA VOIE ROMAINE DE M. VANDERMEERSCH PATRICK (n°13/02-2017)

La parcelle de M. VANDERMEERSCH Patrick, cadastrée section ZK 2 et située route de la Voie Romaine, est partiellement traversée par une portée de ligne électrique avec un poteau. Suite à des travaux de renforcement électrique route de Goderville, la portée électrique sur le terrain de M. VANDERMEERSCH n'est actuellement plus utilisée. M. PERIER sollicite l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

EMET le souhait de supprimer le poteau et la portée du terrain de M. VANDERMEERSCH.

TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX DE LA PRISE EN CHARGE DE L'ECLAIRAGE D'UN PARKING A LA GARE (n°14/02-2017)

M. LECARPENTIER signale au conseil municipal que la commune règle les dépenses d'éclairage public d'un parking de la gare appartenant à la communauté de communes Campagne de Caux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour le transfert à la communauté de communes de la prise en charge de l'éclairage public du parking P2 à la gare.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION SUR LES EOLIENNES (n°15/02-2017)

M. PERIER informe que 40 à 50 personnes sont venues à la réunion de concertation sur les éoliennes animée par Energieteam. M. MALO indique qu'elle s'est déroulée dans un local de l'association JSB sans l'accord de ses dirigeants. M. PERIER précise qu'elle était prévue au local des jeunes. Un écrit rectificatif va paraître dans la presse.

DEVIS DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A L'ATELIER COMMUNAL : AVENANT N°2 (n°16/02-2017)

* M. PERIER présente un avenant n°2 de l'entreprise DAMAEL pour des travaux supplémentaires à l'atelier communal. Cet avenant n°2 d'un montant de 1000 euros HT concerne des modifications électriques (création d'un tableau électrique indépendant et diverses modifications au niveau éclairage, prises de courant et chauffage).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant n°2 d'un montant de 1000 euros HT pour des travaux complémentaires à l'atelier communal portant le montant global de ce marché à 436653,78 euros HT soit 523984,54 euros TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents à cet avenant.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'opération Construction de l'atelier municipal de la section d'investissement du budget 2017.

QUESTIONS DIVERSES

* M. LECARPENTIER fait état d'une fuite d'eau aux vestiaires sportifs entraînant un problème de chauffage.

* M. LECARPENTIER suggère d'équiper l'école Henri Blanc d'un écran motorisé pour vidéo-projection et présente un devis de Studio CAZE d'un montant de 890 € TTC.

* M. PERIER signale l'échéance des dossiers de demandes de subventions:

- Pour le contrat de ruralité auprès de la communauté de communes Campagne de Caux la date limite est le 15 février
- Pour la DETR auprès de l'Etat la date limite est le 15 mars
- Pour le Département aucune date limite n'a été fixée.

Une réunion du groupe de travail sur ces subventions est fixée au 8 février à 19h30.

* M. PERIER présente une demande d'aide de 325 € TTC de Mme LABIA Marjorie pour une formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix contre (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, M. ORENGE, Mme BROUTE, M. JASSAK, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) et 2 abstentions (M. BARTHELEMY et Mme FLOURY souhaitant rapprocher cette personne vers le CCAS) DECIDE de ne pas donner une suite favorable à cette demande PROPOSE de diriger Mme LABIA vers une assistante sociale.

* M. PERIER propose d'installer la sage-femme, inscrite pour le pôle paramédical, provisoirement dans le presbytère, de même pour l'ostéopathe.

* Mme CLAEREBOUDT va informer, par voie d'affichage, de la prise des inscriptions de la prochaine course « Amazone ».

* M. VANDERMEERSCH fait un compte rendu de la réunion du Bassin Versant en précisant qu'une étude est lancée pour que ce syndicat adhère à un groupement plus important.

* M. BARTHELEMY signale que le panneau d'affichage de la place sera bientôt remis en état.

* M. MALO fait part des remerciements de la Maison Familiale Rurale pour le sponsoring de la commune sur le thème des Jeunes de Madagascar.

* M. GUILLAIN suggère qu'un panneau pour les commerçants soit installé sur les supports existants d'un ancien panneau situé à l'entrée du village.

* Mme THUMEREAU informe qu'une des ATSEM de l'école H. Blanc sera bientôt en congé maternité et qu'une personne va être recrutée en contrat à durée déterminée.

* Mme TAUVEL signale que les nouveaux rideaux ont été posés dans les deux classes de l'école Henri Blanc.

* Mme PIGEON fait part de la demande de Mme VIDAL, dont un membre de la famille a été inhumé dans le cimetière communal en terrain commun en 1978. Cette personne sollicite l'achat d'une concession à cet emplacement. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande. Lors du mandat précédent, une autorisation temporaire de maintenir cette tombe avait été accordée à la famille de Me VIDAL à condition que la tombe soit entretenue et sous réserve que la commune ne soit pas dans la nécessité de récupérer cet emplacement. Le conseil municipal décide de reconduire cette autorisation avec les deux mêmes conditions.

* M. LECARPENTIER remarque le mauvais état d'un chemin de randonnée du fait du passage d'engins agricoles. Il signale que le garage à vélo de la gare est maintenant fonctionnel.

* M. PERIER informe de la distinction honorifique Jeunesse et Sports de 3 membres d'associations locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.